



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU ET DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 14 FÉVRIER 2018

Lors de la réunion du Bureau présidée par M. Philippe Laurent, la DGCL a tout d'abord présenté l'état d'avancée des derniers textes soumis pour avis au CSFPT. Le projet de décret spécifique aux ATSEM a été présenté au Conseil d'État le 6 février et sera publié dans les tous prochains jours, le Conseil d'État n'ayant apporté aucune modification de fond sur ce texte.

Pour ce qui concerne les auto-saisines, la FS 5, présidée par la **FA-FPT**, poursuit son travail d'analyse sur les emplois aidés conjointement avec la FS 1.

Parallèlement la FS 5 continue l'auto-saisine relative aux inégalités et aux discriminations au sein du versant territorial (Égalité femmes-hommes, handicap, discrimination syndicale).

À noter la mise en place de deux groupes de travail chargés, pour l'un de dresser un état des lieux de la filière sapeurs-pompiers professionnels, et pour l'autre de mener une réflexion sur les droits syndicaux.

Une auto-saisine sur l'évolution des missions des secrétaires de mairie sera également engagée à la demande de l'Association des maires des communes rurales.

Enfin, faute de textes, la séance plénière du 14 mars prochain est annulée. Lors de la séance du 11 avril, les présidents du FIPHFP et de la CNRACL seront sollicités pour évoquer les sujets FPT en lien avec ces deux institutions.

Bruno Collignon représentait la **FA-FPT** lors de cette séance.

La séance plénière a débuté par l'intervention de Monsieur Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, qui, après avoir réaffirmé son attachement au dialogue social tel qu'il s'exprime au sein du CSFPT, citant notamment les travaux menés en auto-saisine sur les ATSEM et sur Mayotte, est revenu sur les 4 chantiers lancés par le gouvernement dans la cadre d'Action publique 2022 dans les mêmes termes que ceux évoqués lors de la bilatérale du 13 février*.



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

Suite à l'intervention de M. Dussopt, les représentants de la **FA** ont une nouvelle fois dénoncé la méthode utilisée par le gouvernement, méthode qui consiste à ouvrir des chantiers de nature à remettre en cause le statut de la Fonction publique et la qualité du service public rendu aux usagers, sans consultation préalable.

La **FA** a rappelé que les propositions du livre Blanc « Demain la Fonction publique territoriale », approuvé à l'unanimité (moins l'abstention d'une organisation syndicale) lors de la séance plénière du 6 juillet 2016, restent d'actualité et apportent des réponses précises aux questions de l'évolution de la Fonction publique.

Par opposition aux propositions actuelles du gouvernement, ce livre Blanc bénéficie de la légitimité des employeurs territoriaux et de la quasi-totalité des représentant·e·s des agent·e·s.

Enfin, nous avons renouvelé notre demande pour que s'ouvre enfin une véritable analyse des richesses engendrées par le service public, notamment en matière de lien social et de solidarité inter-générationnelle.

L'ordre du jour s'est ensuite poursuivi selon le programme prévu, et c'est sans surprise que les deux textes ayant déjà fait l'objet d'un vote défavorable unanime lors de la séance du 20 décembre ont à nouveau fait l'objet d'un avis négatif unanime des deux collèges.

Pour mémoire il s'agissait des textes suivants :

- décret de « rattrapage » permettant à certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale de participer aux élections du 6 décembre en catégorie A compte tenu du report décidé de manière unilatérale par le gouvernement.

Notons que le vœu déposé conjointement par la CFDT, l'UNSA et la **FA-FPT** et demandant l'intégration en catégorie A de ces personnels au plus tard le 1^{er} décembre 2018, a recueilli un avis favorable quasi unanime du CSFPT. Seule une organisation syndicale s'y est opposée.

- décret relatif aux groupes hiérarchiques.

Le dernier texte concernait une régularisation réglementaire en lien avec la fin du dispositif « Cessation progressive d'activité ».

Compte tenu du contexte lié à la volonté du gouvernement de réduire de 70.000 postes les effectifs de la FPT et d'encourager les départs volontaires, la **FA** s'est positionnée contre ce texte en rappelant que le CPA permettait d'accompagner des agent·e·s vers un départ progressif à la retraite.

La position de la **FA** a été rejointe par les employeurs (sauf une abstention) et les organisations syndicales, sauf pour l'une d'entre elles qui a souhaité soutenir ce texte.

Bruno Ragot et Bruno Collignon représentaient la **FA-FPT** à l'occasion de cette séance plénière.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 14 mars, la prochaine séance plénière étant programmée le 11 avril.

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !

* En ligne sur le site de la **FA-FPT**